



**Certificat de Performance Energétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant**

N° : 20140514027357
 Etabli le : 14/05/2014
 Valable jusqu'au : 14/05/2024
 Certicateur agréé N° :
 CERTIF-P2-01463



Données administratives

Rue : Avenue des Alliés N° : 45 Boîte : 0/01

CP : 6000 Localité : Charleroi

Type de bâtiment : Appartement

Permis de bâtir/d'urbanisme/unique obtenu le :

Numéro de référence du permis :

Construction : avant 1971 ou inconnu Version du protocole : 17/07/2013

Prix du certificat (TVAC) : 151.25€ Version du logiciel : 2.0.7

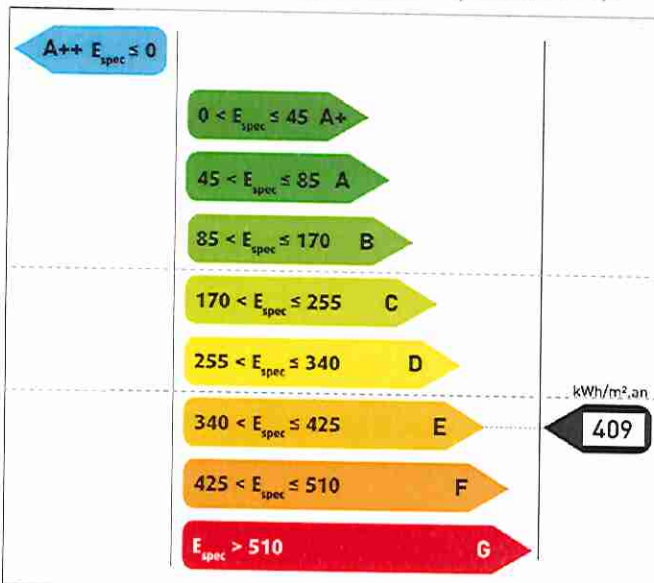


Ce certificat est un document officiel qui vous informe sur la performance énergétique du bâtiment certifié. Il vous indique les mesures générales d'amélioration qui peuvent être apportées. Le certificat est établi par un certicateur agréé conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la certification des bâtiments résidentiels existants publié au Moniteur belge le 22/12/2009, sur base des informations récoltées lors de la visite du bâtiment. Pour de plus amples informations, visitez le site <http://energie.wallonie.be> ou consultez les Guichets de l'Energie.

Consommation énergétique calculée du bâtiment

Consommation totale d'énergie primaire : 9909 kWh/an

Consommation spécifique d'énergie primaire - E_{spec} (kWh/m².an) :

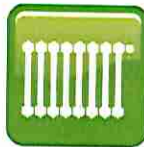


Cette consommation est établie sur base d'une occupation, d'un climat intérieur et de conditions climatiques standardisés, de telle sorte que le résultat peut différer de votre consommation réelle. Cette approche standardisée permet de comparer les bâtiments entre eux, de manière théorique. Elle prend en compte la consommation pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, les auxiliaires et éventuellement, le refroidissement. Le résultat est exprimé en énergie primaire.

Indicateurs spécifiques



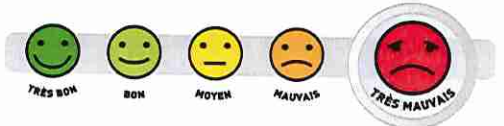
Besoins en chaleur du logement



Système de chauffage



Système de production d'eau chaude sanitaire



Ventilation



Système de production d'énergie renouvelable



Certificateur agréé N° : CERTIF-P2-01463

Nom: LOMBARD

Prénom: Mathieu

Rue: Rue de Montigny N°: 24 Boîte:

CP: 6000 Localité: CHARLEROI

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises sur ce certificat sont conformes à la réalité.

Date:

Signature:



**Certificat de Performance Energétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant**

N° : 20140514027357
Etabli le : 14/05/2014
Valable jusqu'au : 14/05/2024
Certificateur agréé N° :
CERTIF-P2-01463



Données administratives

Rue : **Avenue des Alliés N° : 45** Boîte : **0/01**
CP : **6000** Localité : **Charleroi**

Rapport partiel

Numéro du rapport partiel : **20140514025344** Etabli le : **14/05/2014** Par le certificateur agréé N° : **CERTIF-P2-01463**

Nom : **LOMBARD**

Prénom : **Mathieu**

Rue : **Rue de Montigny N° : 24** Boite :

CP : **6000** Localité : **CHARLEROI**

Pays : **Belgique**

Valable jusqu'au : **14/05/2024**

Ce rapport partiel est établi pour les bâtiments qui disposent d'une installation commune de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation ou de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques. Sont essentiellement concernés les immeubles à appartements. Cela peut également s'appliquer par analogie, à des logements groupés qui disposent d'une installation commune. Le rapport partiel reprend les données relatives à ces éléments communs. Il a une durée de validité de dix ans. Il est établi par un certificateur PEB de bâtiment résidentiel existant agréé. Le certificat propre à chaque appartement, ou à chaque logement en cas de logements groupés, est établi en utilisant, d'une part, les données issues du rapport partiel et, d'autre part, les données propres aux parties privatives.

Impact sur l'environnement - émissions de CO₂

Émissions de CO₂ du bâtiment : **2102 kg CO₂/an**

Émissions de CO₂ spécifiques : **87 kg CO₂/m².an**

Description du bâtiment et des installations

Volume protégé : **65 m³**

Surface de plancher chauffée : **24 m²**

Besoins en chaleur du logement / surface de plancher chauffée : **205 kWh/m².an**

Les besoins en chaleur du logement dépendent en grande partie de la **performance de l'enveloppe** (voir glossaire)

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage des locaux : **Chauffage central : Chaudière, À condensation, Gaz naturel**

Performance des installations pour le chauffage des locaux : **71 %**




Rendement global sur énergie primaire

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : **Chauffage électrique, Avec stockage**

Performance des installations pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : **25 %**

Rendement global sur énergie primaire

Preuve(s) acceptable(s) utilisée(s) dans ce certificat

 L'enveloppe	Aucune preuve acceptable
 Le chauffage	Aucune preuve acceptable
 L'eau chaude sanitaire	Aucune preuve acceptable



**Certificat de Performance Energétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant**

N° : 20140514027856
 Etabli le : 14/05/2014
 Valable jusqu'au : 14/05/2024
 Certicateur agréé N° :
 CERTIF-P2-01463



Données administratives

Rue : Avenue des Alliés N° : 45 Boîte : 0/02

CP : 6000 Localité : Charleroi

Type de bâtiment : Appartement

Permis de bâtir/d'urbanisme/unique obtenu le :

Numéro de référence du permis :

Construction : avant 1971 ou inconnu Version du protocole: 17/07/2013

Prix du certificat (TVAC) : 151.25€ Version du logiciel : 2.0.7

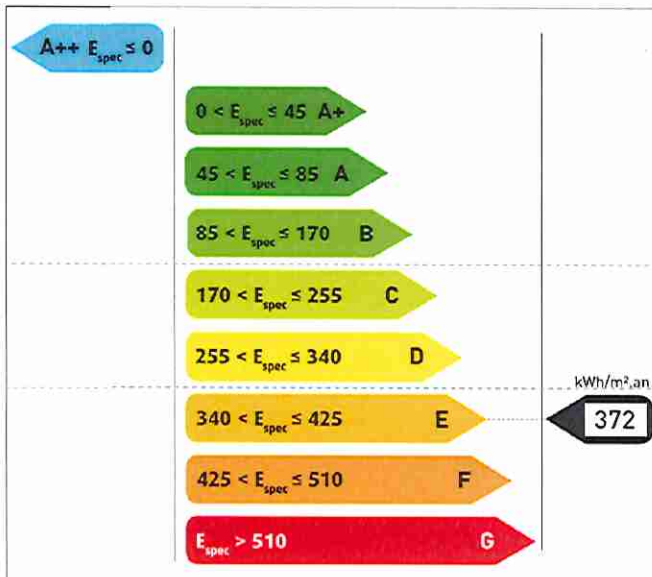


Ce certificat est un document officiel qui vous informe sur la performance énergétique du bâtiment certifié. Il vous indique les mesures générales d'amélioration qui peuvent être apportées. Le certificat est établi par un certicateur agréé conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la certification des bâtiments résidentiels existants publié au Moniteur belge le 22/12/2009, sur base des informations récoltées lors de la visite du bâtiment. Pour de plus amples informations, visitez le site <http://energie.wallonie.be> ou consultez les Guichets de l'Energie.

Consommation énergétique calculée du bâtiment **Indicateurs spécifiques**

Consommation totale d'énergie primaire : 6856 kWh/an

Consommation spécifique d'énergie primaire - E_{spec} (kWh/m².an) :



Cette consommation est établie sur base d'une occupation, d'un climat intérieur et de conditions climatiques standardisés, de telle sorte que le résultat peut différer de votre consommation réelle. Cette approche standardisée permet de comparer les bâtiments entre eux, de manière théorique. Elle prend en compte la consommation pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, les auxiliaires et éventuellement, le refroidissement. Le résultat est exprimé en énergie primaire.

Besoins en chaleur du logement

Très bon, Bon, Moyen, Mauvais, Très mauvais

Système de chauffage

Très bon, Bon, Moyen, Mauvais, Très mauvais

Système de production d'eau chaude sanitaire

Très bon, Bon, Moyen, Mauvais, Très mauvais

Ventilation

Présence d'un système de ventilation, Absence d'un système de ventilation, Pas de système de ventilation

Système de production d'énergie renouvelable

Barre de progression vide

Certificateur agréé N° : CERTIF-P2-01463

Nom: LOMBARD
 Prénom: Mathieu
 Rue: Rue de Montigny N°: 24 Boîte:
 CP: 6000 Localité: CHARLEROI
 Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises sur ce certificat sont conformes à la réalité.

Date:

Signature:



**Certificat de Performance Energétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant**

N° : 20140514027856
Etabli le : 14/05/2014
Valable jusqu'au : 14/05/2024
Certificateur agréé N° :
CERTIF-P2-01463



Données administratives

Rue : **Avenue des Alliés N° : 45** Boîte : **0/02**
CP : **6000** Localité : **Charleroi**

Rapport partiel

Numéro du rapport partiel : **20140514025344** Etabli le : **14/05/2014** Par le certificateur agréé N° : **CERTIF-P2-01463**

Nom : **LOMBARD**

Prénom : **Mathieu**

Rue : **Rue de Montigny N° : 24** Boîte :

CP : **6000** Localité : **CHARLEROI**

Pays : **Belgique**

Valable jusqu'au : **14/05/2024**

Ce rapport partiel est établi pour les bâtiments qui disposent d'une installation commune de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation ou de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques. Sont essentiellement concernés les immeubles à appartements. Cela peut également s'appliquer par analogie, à des logements groupés qui disposent d'une installation commune. Le rapport partiel reprend les données relatives à ces éléments communs. Il a une durée de validité de dix ans. Il est établi par un certificateur PEB de bâtiment résidentiel existant agréé. Le certificat propre à chaque appartement, ou à chaque logement en cas de logements groupés, est établi en utilisant, d'une part, les données issues du rapport partiel et, d'autre part, les données propres aux parties privatives.

Impact sur l'environnement - émissions de CO₂

Émissions de CO₂ du bâtiment : **1549 kg CO₂/an**

Émissions de CO₂ spécifiques : **84 kg CO₂/m².an**

Description du bâtiment et des installations

Volume protégé : **72 m³**

Surface de plancher chauffée : **18 m²**

Besoins en chaleur du logement / surface de plancher chauffée : **154 kWh/m².an**

Les besoins en chaleur du logement dépendent en grande partie de la **performance de l'enveloppe** (voir glossaire)

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage des locaux : **Chauffage central : Chaudière, À condensation, Gaz naturel**

Performance des installations pour le chauffage des locaux : **73 %**

Rendement global sur énergie primaire

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : **Chauffage électrique , Avec stockage**

Performance des installations pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : **25 %**

Rendement global sur énergie primaire

Preuve(s) acceptable(s) utilisée(s) dans ce certificat

	L'enveloppe	Aucune preuve acceptable
	Le chauffage	Aucune preuve acceptable
	L'eau chaude sanitaire	Aucune preuve acceptable



**Certificat de Performance Energétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant**

N° : 20140514027994
 Etabli le : 14/05/2014
 Valable jusqu'au : 14/05/2024
 Certicateur agréé N° :
 CERTIF-P2-01463



Données administratives

Rue : **Avenue des Alliés** N° : 45 Boîte : 1/01

CP : **6000** Localité : **Charleroi**

Type de bâtiment : **Appartement**

Permis de bâtir/d'urbanisme/unique obtenu le :

Numéro de référence du permis :

Construction : **avant 1971 ou inconnu** Version du protocole : **17/07/2013**

Prix du certificat (TVAC) : **151.25€** Version du logiciel : **2.0.7**

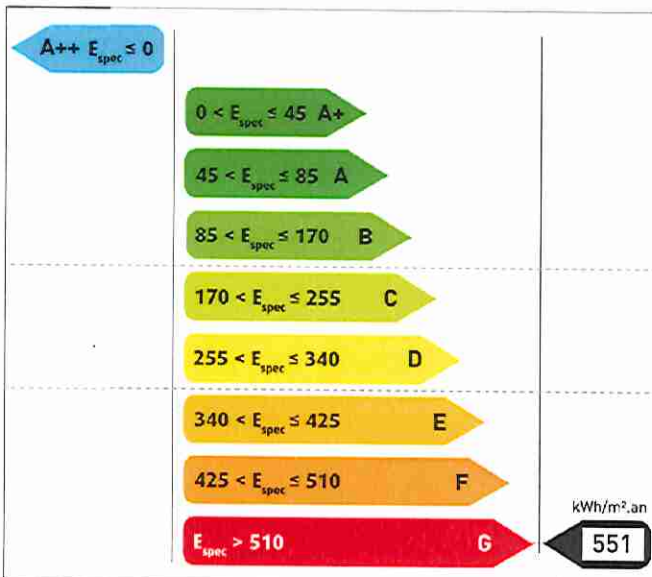


Ce certificat est un document officiel qui vous informe sur la performance énergétique du bâtiment certifié. Il vous indique les mesures générales d'amélioration qui peuvent être apportées. Le certificat est établi par un certicateur agréé conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la certification des bâtiments résidentiels existants publié au Moniteur belge le 22/12/2009, sur base des informations récoltées lors de la visite du bâtiment. Pour de plus amples informations, visitez le site <http://energie.wallonie.be> ou consultez les Guichets de l'Energie.

Consommation énergétique calculée du bâtiment **Indicateurs spécifiques**

Consommation totale d'énergie primaire : **17047 kWh/an**

Consommation spécifique d'énergie primaire - E_{spec} (kWh/m².an) :



Besoins en chaleur du logement

Très bon, Bon, Moyen, Mauvais, Très mauvais

Système de chauffage

Très bon, Bon, Moyen, Mauvais, Très mauvais

Système de production d'eau chaude sanitaire

Très bon, Bon, Moyen, Mauvais, Très mauvais

Ventilation

Non applicable, Satisfaisant, Insatisfaisant, Pas de système de ventilation

Système de production d'énergie renouvelable

Non applicable

Cette consommation est établie sur base d'une occupation, d'un climat intérieur et de conditions climatiques standardisés, de telle sorte que le résultat peut différer de votre consommation réelle. Cette approche standardisée permet de comparer les bâtiments entre eux, de manière théorique. Elle prend en compte la consommation pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, les auxiliaires et éventuellement, le refroidissement. Le résultat est exprimé en énergie primaire.

Certificateur agréé N° : CERTIF-P2-01463

Nom: **LOMBARD**

Prénom: **Mathieu**

Rue: **Rue de Montigny** N°: 24 Boîte:

CP: **6000** Localité: **CHARLEROI**

Pays: **Belgique**

Je déclare que toutes les données reprises sur ce certificat sont conformes à la réalité.

Date:

Signature:



**Certificat de Performance Energétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant**

N° : 20140514027994
Etabli le : 14/05/2014
Valable jusqu'au : 14/05/2024
Certificateur agréé N° :
CERTIF-P2-01463



Données administratives

Rue : **Avenue des Alliés N° : 45** Boîte : 1/01
CP : **6000** Localité : **Charleroi**

Rapport partiel

Numéro du rapport partiel : **20140514025344** Etabli le : **14/05/2014** Par le certificateur agréé N° : **CERTIF-P2-01463**

Nom : **LOMBARD**

Prénom : **Mathieu**

Rue : **Rue de Montigny N° : 24** Boite :

CP : **6000** Localité : **CHARLEROI**

Pays : **Belgique**

Valable jusqu'au : **14/05/2024**

Ce rapport partiel est établi pour les bâtiments qui disposent d'une installation commune de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation ou de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques. Sont essentiellement concernés les immeubles à appartements. Cela peut également s'appliquer par analogie, à des logements groupés qui disposent d'une installation commune. Le rapport partiel reprend les données relatives à ces éléments communs. Il a une durée de validité de dix ans. Il est établi par un certificateur PEB de bâtiment résidentiel existant agréé. Le certificat propre à chaque appartement, ou à chaque logement en cas de logements groupés, est établi en utilisant, d'une part, les données issues du rapport partiel et, d'autre part, les données propres aux parties privatives.

Impact sur l'environnement - émissions de CO₂

Émissions de CO₂ du bâtiment : **3484 kg CO₂/an**

Émissions de CO₂ spécifiques : **113 kg CO₂/m².an**

Description du bâtiment et des installations

Volume protégé : **89 m³**

Surface de plancher chauffée : **31 m²**

Besoins en chaleur du logement / surface de plancher chauffée : **305 kWh/m².an**

Les besoins en chaleur du logement dépendent en grande partie de la **performance de l'enveloppe** (voir glossaire)

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage des locaux : **Chauffage central : Chaudière, À condensation, Gaz naturel**

Performance des installations pour le chauffage des locaux : **71 %**




Rendement global sur énergie primaire

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : **Chauffage électrique , Avec stockage**

Performance des installations pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : **20 %**

Rendement global sur énergie primaire

Preuve(s) acceptable(s) utilisée(s) dans ce certificat

 L'enveloppe	Aucune preuve acceptable
 Le chauffage	Aucune preuve acceptable
 L'eau chaude sanitaire	Aucune preuve acceptable



**Certificat de Performance Energétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant**

N° : 20140514028318
Etabli le : 14/05/2014
Valable jusqu'au : 14/05/2024
Certificateur agréé N° :
CERTIF-P2-01463



Données administratives

Rue : Avenue des Alliés N° : 45 Boîte : 1/02

CP : 6000 Localité : Charleroi

Type de bâtiment : Appartement

Permis de bâtir/d'urbanisme/unique obtenu le :

Numéro de référence du permis :

Construction : avant 1971 ou inconnu Version du protocole : 17/07/2013

Prix du certificat (TVAC) : 151.25€ Version du logiciel : 2.0.7

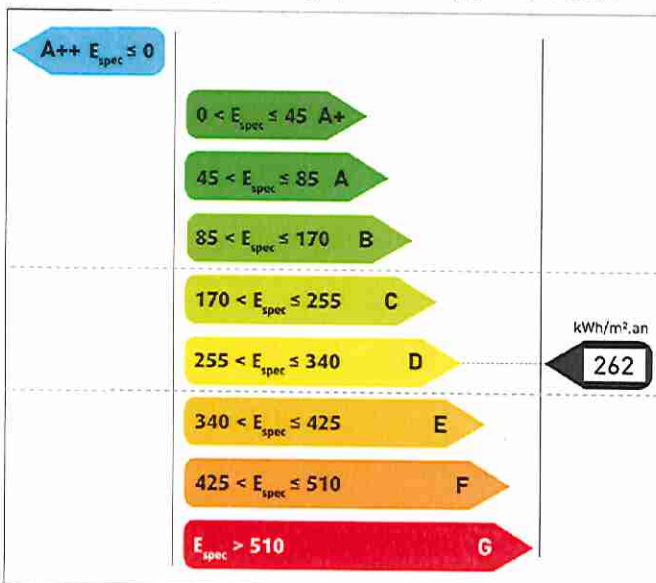


Ce certificat est un document officiel qui vous informe sur la performance énergétique du bâtiment certifié. Il vous indique les mesures générales d'amélioration qui peuvent être apportées. Le certificat est établi par un certificateur agréé conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la certification des bâtiments résidentiels existants publié au Moniteur belge le 22/12/2009, sur base des informations récoltées lors de la visite du bâtiment. Pour de plus amples informations, visitez le site <http://energie.wallonie.be> ou consultez les Guichets de l'Energie.

Consommation énergétique calculée du bâtiment

Consommation totale d'énergie primaire : 8256 kWh/an

Consommation spécifique d'énergie primaire - E_{spec} (kWh/m².an) :



Cette consommation est établie sur base d'une occupation, d'un climat intérieur et de conditions climatiques standardisés, de telle sorte que le résultat peut différer de votre consommation réelle. Cette approche standardisée permet de comparer les bâtiments entre eux, de manière théorique. Elle prend en compte la consommation pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, les auxiliaires et éventuellement, le refroidissement. Le résultat est exprimé en énergie primaire.

Indicateurs spécifiques



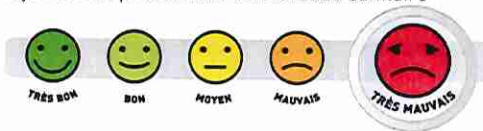
Besoins en chaleur du logement



Système de chauffage



Système de production d'eau chaude sanitaire



Ventilation



Système de production d'énergie renouvelable



Certificateur agréé N° : CERTIF-P2-01463

Nom: LOMBARD

Prénom: Mathieu

Rue: Rue de Montigny N°: 24 Boîte:

CP: 6000 Localité: CHARLEROI

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises sur ce certificat sont conformes à la réalité.

Date:

Signature:



Certificat de Performance Energétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

N° : 20140514028318
Etabli le : 14/05/2014
Valable jusqu'au : 14/05/2024
Certificateur agréé N° :
CERTIF-P2-01463



Données administratives

Rue : **Avenue des Alliés N° : 45** Boîte : **1/02**
CP : **6000** Localité : **Charleroi**

Rapport partiel

Numéro du rapport partiel : **20140514025344** Etabli le : **14/05/2014** Par le certificateur agréé N° : **CERTIF-P2-01463**

Nom : **LOMBARD**

Prénom : **Mathieu**

Rue : **Rue de Montigny N° : 24** Boite :

CP : **6000** Localité : **CHARLEROI**

Pays : **Belgique**

Valable jusqu'au : **14/05/2024**

Ce rapport partiel est établi pour les bâtiments qui disposent d'une installation commune de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation ou de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques. Sont essentiellement concernés les immeubles à appartements. Cela peut également s'appliquer par analogie, à des logements groupés qui disposent d'une installation commune. Le rapport partiel reprend les données relatives à ces éléments communs. Il a une durée de validité de dix ans. Il est établi par un certificateur PEB de bâtiment résidentiel existant agréé. Le certificat propre à chaque appartement, ou à chaque logement en cas de logements groupés, est établi en utilisant, d'une part, les données issues du rapport partiel et, d'autre part, les données propres aux parties privatives.

Impact sur l'environnement - émissions de CO₂

Émissions de CO₂ du bâtiment : **1894 kg CO₂/an**

Émissions de CO₂ spécifiques : **60 kg CO₂/m².an**

Description du bâtiment et des installations

Volume protégé : **112 m³**

Surface de plancher chauffée : **31 m²**

Besoins en chaleur du logement / surface de plancher chauffée : **100 kWh/m².an**

Les besoins en chaleur du logement dépendent en grande partie de la **performance de l'enveloppe** (voir glossaire)

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage des locaux : **Chauffage central : Chaudière, À condensation, Gaz naturel**

Performance des installations pour le chauffage des locaux : **71 %**

Rendement global sur énergie primaire

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : **Chauffage électrique, Avec stockage**

Performance des installations pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : **20 %**

Rendement global sur énergie primaire

Preuve(s) acceptable(s) utilisée(s) dans ce certificat

	L'enveloppe	Aucune preuve acceptable
	Le chauffage	Aucune preuve acceptable
	L'eau chaude sanitaire	Aucune preuve acceptable



Certificat de Performance Energétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

N° : 20140514028646
 Etabli le : 14/05/2014
 Valable jusqu'au : 14/05/2024
 Certificateur agréé N° :
 CERTIF-P2-01463



Données administratives

Rue : Avenue des Alliés N° : 45 Boîte : 2/01

CP : 6000 Localité : Charleroi

Type de bâtiment : Appartement

Permis de bâtir/d'urbanisme/unique obtenu le :

Numéro de référence du permis :

Construction : avant 1971 ou inconnu Version du protocole : 17/07/2013

Prix du certificat (TVAC) : 151.25€ Version du logiciel : 2.0.7

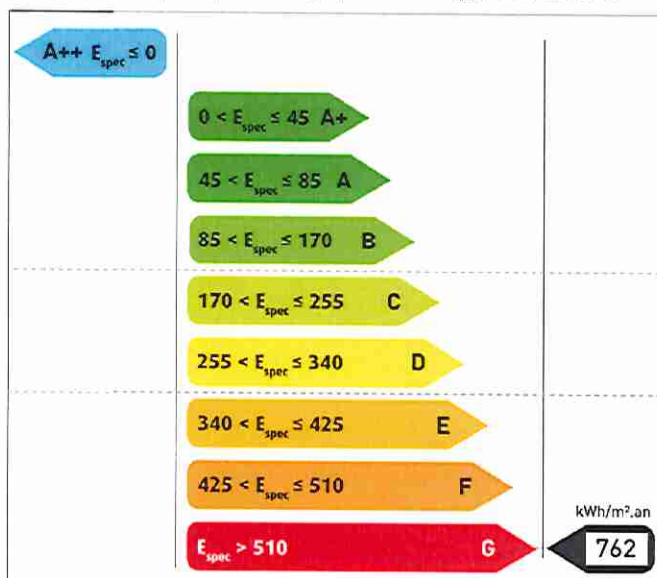


Ce certificat est un document officiel qui vous informe sur la performance énergétique du bâtiment certifié. Il vous indique les mesures générales d'amélioration qui peuvent être apportées. Le certificat est établi par un certificateur agréé conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la certification des bâtiments résidentiels existants publié au Moniteur belge le 22/12/2009, sur base des informations récoltées lors de la visite du bâtiment. Pour de plus amples informations, visitez le site <http://energie.wallonie.be> ou consultez les Guichets de l'Energie.

Consommation énergétique calculée du bâtiment

Consommation totale d'énergie primaire : 23571 kWh/an

Consommation spécifique d'énergie primaire - E_{spec} (kWh/m².an) :

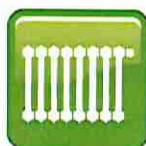
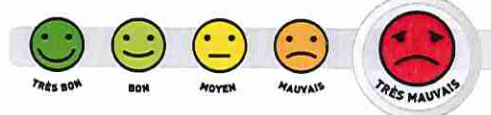


Cette consommation est établie sur base d'une occupation, d'un climat intérieur et de conditions climatiques standardisés, de telle sorte que le résultat peut différer de votre consommation réelle. Cette approche standardisée permet de comparer les bâtiments entre eux, de manière théorique. Elle prend en compte la consommation pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, les auxiliaires et éventuellement, le refroidissement. Le résultat est exprimé en énergie primaire.

Indicateurs spécifiques



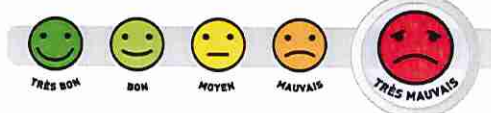
Besoins en chaleur du logement



Système de chauffage



Système de production d'eau chaude sanitaire



Ventilation



Système de production d'énergie renouvelable



Certificateur agréé N° : CERTIF-P2-01463

Nom: LOMBARD

Prénom: Mathieu

Rue: Rue de Montigny N°: 24 Boîte:

CP: 6000 Localité: CHARLEROI

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises sur ce certificat sont conformes à la réalité.

Date:

Signature:



Certificat de Performance Energétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

N° : 20140514028646
Etabli le : 14/05/2014
Valable jusqu'au : 14/05/2024
Certificateur agréé N° :
CERTIF-P2-01463



Données administratives

Rue : Avenue des Alliés N° : 45 Boîte : 2/01
CP : 6000 Localité : Charleroi

Rapport partiel

Numéro du rapport partiel : 20140514025344 Etabli le : 14/05/2014 Par le certificateur agréé N° : CERTIF-P2-01463

Nom : LOMBARD

Prénom : Mathieu

Rue : Rue de Montigny N° : 24 Boîte :

CP : 6000 Localité : CHARLEROI

Pays : Belgique

Valable jusqu'au : 14/05/2024

Ce rapport partiel est établi pour les bâtiments qui disposent d'une installation commune de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation ou de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques. Sont essentiellement concernés les immeubles à appartements. Cela peut également s'appliquer par analogie, à des logements groupés qui disposent d'une installation commune. Le rapport partiel reprend les données relatives à ces éléments communs. Il a une durée de validité de dix ans. Il est établi par un certificateur PEB de bâtiment résidentiel existant agréé. Le certificat propre à chaque appartement, ou à chaque logement en cas de logements groupés, est établi en utilisant, d'une part, les données issues du rapport partiel et, d'autre part, les données propres aux parties privatives.

Impact sur l'environnement - émissions de CO₂

Émissions de CO₂ du bâtiment : 4667 kg CO₂/an

Émissions de CO₂ spécifiques : 151 kg CO₂/m².an

Description du bâtiment et des installations

Volume protégé : 89 m³

Surface de plancher chauffée : 31 m²

Besoins en chaleur du logement / surface de plancher chauffée : 455 kWh/m².an

Les besoins en chaleur du logement dépendent en grande partie de la performance de l'enveloppe (voir glossaire)

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage des locaux : Chauffage central : Chaudière, À condensation, Gaz naturel

Performance des installations pour le chauffage des locaux : 71 %




Rendement global sur énergie primaire

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : Chauffage électrique, Avec stockage

Performance des installations pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : 20 %

Rendement global sur énergie primaire

Preuve(s) acceptable(s) utilisée(s) dans ce certificat

 L'enveloppe	Aucune preuve acceptable
 Le chauffage	Aucune preuve acceptable
 L'eau chaude sanitaire	Aucune preuve acceptable



**Certificat de Performance Energétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant**

N° : 20140514028834
 Etabli le : 14/05/2014
 Valable jusqu'au : 14/05/2024
 Certificateur agréé N° :
 CERTIF-P2-01463



Données administratives

Rue : Avenue des Alliés N° : 45 Boîte : 2/02

CP : 6000 Localité : Charleroi

Type de bâtiment : Appartement

Permis de bâtir/d'urbanisme/unique obtenu le :

Numéro de référence du permis :

Construction : avant 1971 ou inconnu Version du protocole: 17/07/2013

Prix du certificat (TVAC) : 151.25€ Version du logiciel : 2.0.7

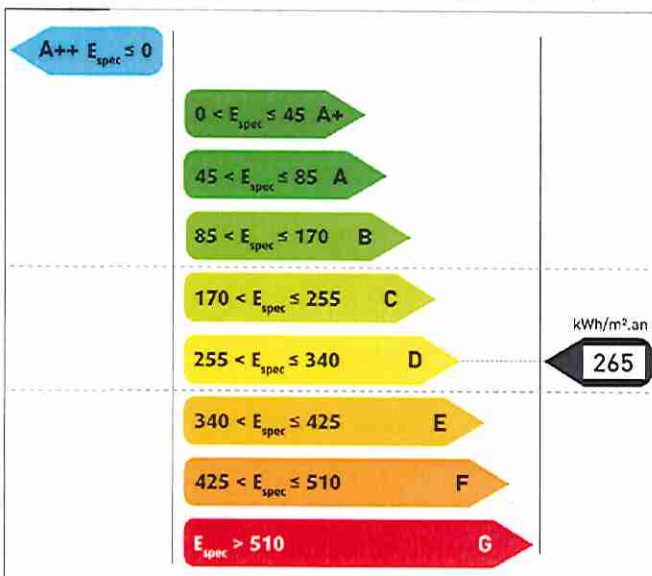


Ce certificat est un document officiel qui vous informe sur la performance énergétique du bâtiment certifié. Il vous indique les mesures générales d'amélioration qui peuvent être apportées. Le certificat est établi par un certificateur agréé conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la certification des bâtiments résidentiels existants publié au Moniteur belge le 22/12/2009, sur base des informations récoltées lors de la visite du bâtiment. Pour de plus amples informations, visitez le site <http://energie.wallonie.be> ou consultez les Guichets de l'Energie.

Consommation énergétique calculée du bâtiment

Consommation totale d'énergie primaire : 8352 kWh/an

Consommation spécifique d'énergie primaire - E_{spec} (kWh/m².an) :



Cette consommation est établie sur base d'une occupation, d'un climat intérieur et de conditions climatiques standardisés, de telle sorte que le résultat peut différer de votre consommation réelle. Cette approche standardisée permet de comparer les bâtiments entre eux, de manière théorique. Elle prend en compte la consommation pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, les auxiliaires et éventuellement, le refroidissement. Le résultat est exprimé en énergie primaire.

Indicateurs spécifiques

- Besoins en chaleur du logement** (Icon: House with sun) : **BON** (Smiley face)
- Système de chauffage** (Icon: Radiator) : **BON** (Smiley face)
- Système de production d'eau chaude sanitaire** (Icon: Shower) : **MAUVAIS** (Sad face)
- Ventilation** (Icon: Fan) : **PRÉSENT D'UN SYSTÈME DE VENTILATION INCOHÉRENTS** (Sad face)
- Système de production d'énergie renouvelable** (Icon: Solar panel) : **PRÉSENT D'UN SYSTÈME DE VENTILATION INCOHÉRENTS** (Sad face)

Certificateur agréé N° : CERTIF-P2-01463

Nom: LOMBARD
 Prénom: Mathieu
 Rue: Rue de Montigny N°: 24 Boîte:
 CP: 6000 Localité: CHARLEROI
 Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises sur ce certificat sont conformes à la réalité.
 Date:
 Signature:



**Certificat de Performance Energétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant**

N° : 20140514028834
 Etabli le : 14/05/2014
 Valable jusqu'au : 14/05/2024
 Certicateur agréé N° :
 CERTIF-P2-01463



Données administratives

Rue : **Avenue des Alliés N° : 45** Boîte : **2/02**
 CP : **6000** Localité : **Charleroi**

Rapport partiel

Numéro du rapport partiel : **20140514025344** Etabli le : **14/05/2014** Par le certicateur agréé N° : **CERTIF-P2-01463**

Nom : **LOMBARD**

Prénom : **Mathieu**

Rue : **Rue de Montigny N° : 24** Boîte :

CP : **6000** Localité : **CHARLEROI**

Pays : **Belgique**

Valable jusqu'au : **14/05/2024**

Ce rapport partiel est établi pour les bâtiments qui disposent d'une installation commune de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation ou de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques. Sont essentiellement concernés les immeubles à appartements. Cela peut également s'appliquer par analogie, à des logements groupés qui disposent d'une installation commune. Le rapport partiel reprend les données relatives à ces éléments communs. Il a une durée de validité de dix ans. Il est établi par un certicateur PEB de bâtiment résidentiel existant agréé. Le certificat propre à chaque appartement, ou à chaque logement en cas de logements groupés, est établi en utilisant, d'une part, les données issues du rapport partiel et, d'autre part, les données propres aux parties privatives.

Impact sur l'environnement - émissions de CO₂

Émissions de CO₂ du bâtiment : **1983 kg CO₂/an**

Émissions de CO₂ spécifiques : **63 kg CO₂/m².an**

Description du bâtiment et des installations

Volume protégé : **104 m³**

Surface de plancher chauffée : **31 m²**

Besoins en chaleur du logement / surface de plancher chauffée : **88 kWh/m².an**

Les besoins en chaleur du logement dépendent en grande partie de la **performance de l'enveloppe** (voir glossaire)

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage des locaux : **Chauffage central : Chaudière, À condensation, Gaz naturel**

Performance des installations pour le chauffage des locaux : **72 %**

Rendement global sur énergie primaire

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : **Chauffage électrique , Avec stockage**

Performance des installations pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : **16 %**

Rendement global sur énergie primaire

Preuve(s) acceptable(s) utilisée(s) dans ce certificat

	L'enveloppe	Aucune preuve acceptable
	Le chauffage	Aucune preuve acceptable
	L'eau chaude sanitaire	Aucune preuve acceptable



**Certificat de Performance Energétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant**

N° : 20140514029206
 Etabli le : 14/05/2014
 Valable jusqu'au : 14/05/2024
 Certificateur agréé N° :
 CERTIF-P2-01463



Données administratives

Rue : Avenue des Alliés N° : 45 Boîte : 3/01

CP : 6000 Localité : Charleroi

Type de bâtiment : Appartement

Permis de bâtir/d'urbanisme/unique obtenu le :

Numéro de référence du permis :

Construction : avant 1971 ou inconnu Version du protocole : 17/07/2013

Prix du certificat (TVAC) : 151.25€ Version du logiciel : 2.0.7

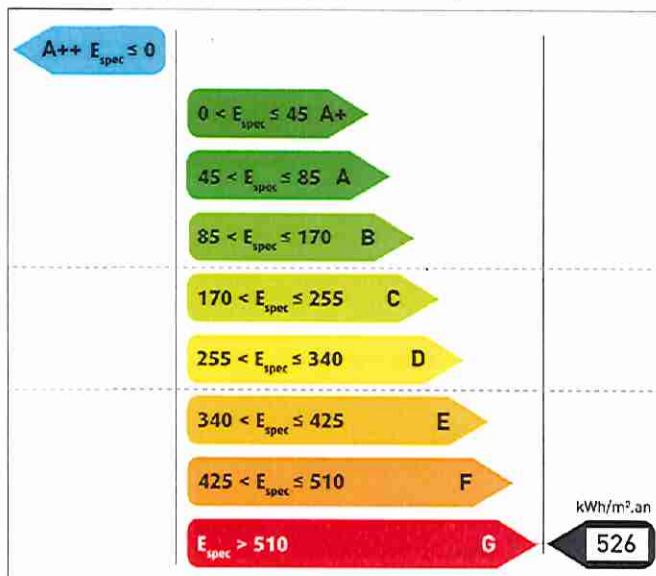


Ce certificat est un document officiel qui vous informe sur la performance énergétique du bâtiment certifié. Il vous indique les mesures générales d'amélioration qui peuvent être apportées. Le certificat est établi par un certificateur agréé conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la certification des bâtiments résidentiels existants publié au Moniteur belge le 22/12/2009, sur base des informations récoltées lors de la visite du bâtiment. Pour de plus amples informations, visitez le site <http://energie.wallonie.be> ou consultez les Guichets de l'Energie.

Consommation énergétique calculée du bâtiment

Consommation totale d'énergie primaire : 10092 kWh/an

Consommation spécifique d'énergie primaire - E_{spec} (kWh/m².an) :

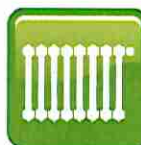
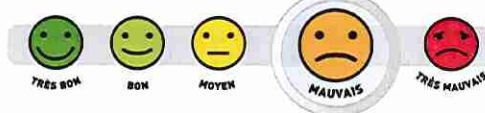


Cette consommation est établie sur base d'une occupation, d'un climat intérieur et de conditions climatiques standardisés, de telle sorte que le résultat peut différer de votre consommation réelle. Cette approche standardisée permet de comparer les bâtiments entre eux, de manière théorique. Elle prend en compte la consommation pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, les auxiliaires et éventuellement, le refroidissement. Le résultat est exprimé en énergie primaire.

Indicateurs spécifiques



Besoins en chaleur du logement



Système de chauffage



Système de production d'eau chaude sanitaire



Ventilation



Système de production d'énergie renouvelable



Certificateur agréé N° : CERTIF-P2-01463

Nom: LOMBARD

Prénom: Mathieu

Rue: Rue de Montigny N°: 24 Boîte:

CP: 6000 Localité: CHARLEROI

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises sur ce certificat sont conformes à la réalité.

Date:

Signature:



Certificat de Performance Energétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

N° : 20140514029206
Etabli le : 14/05/2014
Valable jusqu'au : 14/05/2024
Certificateur agréé N° :
CERTIF-P2-01463



Données administratives

Rue : **Avenue des Alliés N° : 45** Boîte : **3/01**
CP : **6000** Localité : **Charleroi**

Rapport partiel

Numéro du rapport partiel : **20140514025344** Etabli le : **14/05/2014** Par le certificateur agréé N° : **CERTIF-P2-01463**

Nom : **LOMBARD**

Prénom : **Mathieu**

Rue : **Rue de Montigny N° : 24** Boîte :

CP : **6000** Localité : **CHARLEROI**

Pays : **Belgique**

Valable jusqu'au : **14/05/2024**

Ce rapport partiel est établi pour les bâtiments qui disposent d'une installation commune de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation ou de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques. Sont essentiellement concernés les immeubles à appartements. Cela peut également s'appliquer par analogie, à des logements groupés qui disposent d'une installation commune. Le rapport partiel reprend les données relatives à ces éléments communs. Il a une durée de validité de dix ans. Il est établi par un certificateur PEB de bâtiment résidentiel existant agréé. Le certificat propre à chaque appartement, ou à chaque logement en cas de logements groupés, est établi en utilisant, d'une part, les données issues du rapport partiel et, d'autre part, les données propres aux parties privées.

Impact sur l'environnement - émissions de CO₂

Émissions de CO₂ du bâtiment : **2283 kg CO₂/an**

Émissions de CO₂ spécifiques : **119 kg CO₂/m².an**

Description du bâtiment et des installations

Volume protégé : **44 m³**

Surface de plancher chauffée : **19 m²**

Besoins en chaleur du logement / surface de plancher chauffée : **215 kWh/m².an**

Les besoins en chaleur du logement dépendent en grande partie de la **performance de l'enveloppe** (voir glossaire)

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage des locaux : **Chauffage central : Chaudière, À condensation, Gaz naturel**

Performance des installations pour le chauffage des locaux : **72 %**

Rendement global sur énergie primaire

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : **Chauffage électrique , Avec stockage**

Performance des installations pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : **16 %**

Rendement global sur énergie primaire

Preuve(s) acceptable(s) utilisée(s) dans ce certificat

	L'enveloppe	Aucune preuve acceptable
	Le chauffage	Aucune preuve acceptable
	L'eau chaude sanitaire	Aucune preuve acceptable



Certificat de Performance Energétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

N° : 20140514029523
 Etabli le : 14/05/2014
 Valable jusqu'au : 14/05/2024
 Certicateur agréé N° :
 CERTIF-P2-01463



Données administratives

Rue : Avenue des Alliés N° : 45 Boîte : 3/02

CP : 6000 Localité : Charleroi

Type de bâtiment : Appartement

Permis de bâtir/d'urbanisme/unique obtenu le :

Numéro de référence du permis :

Construction : avant 1971 ou inconnu Version du protocole : 17/07/2013

Prix du certificat (TVAC) : 151.25€ Version du logiciel : 2.0.7

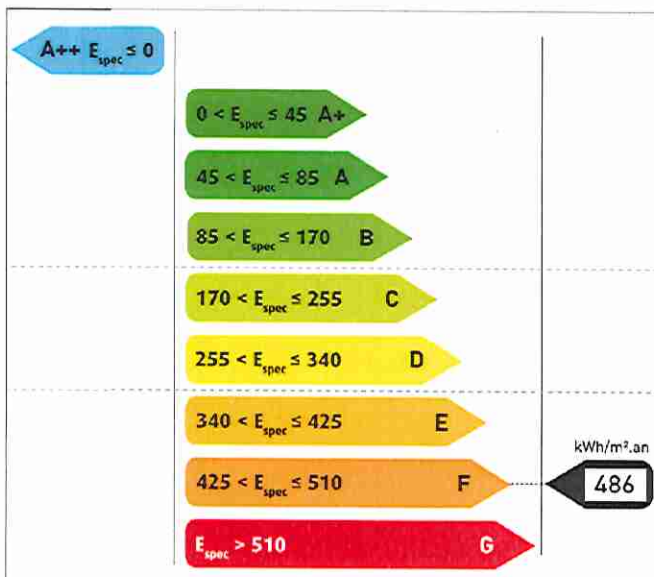


Ce certificat est un document officiel qui vous informe sur la performance énergétique du bâtiment certifié. Il vous indique les mesures générales d'amélioration qui peuvent être apportées. Le certificat est établi par un certicateur agréé conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la certification des bâtiments résidentiels existants publié au Moniteur belge le 22/12/2009, sur base des informations récoltées lors de la visite du bâtiment. Pour de plus amples informations, visitez le site <http://energie.wallonie.be> ou consultez les Guichets de l'Energie.

Consommation énergétique calculée du bâtiment

Consommation totale d'énergie primaire : 12387 kWh/an

Consommation spécifique d'énergie primaire - E_{spec} (kWh/m².an) :

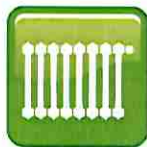
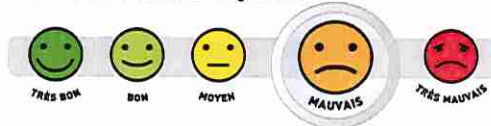


Cette consommation est établie sur base d'une occupation, d'un climat intérieur et de conditions climatiques standardisés, de telle sorte que le résultat peut différer de votre consommation réelle. Cette approche standardisée permet de comparer les bâtiments entre eux, de manière théorique. Elle prend en compte la consommation pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, les auxiliaires et éventuellement, le refroidissement. Le résultat est exprimé en énergie primaire.

Indicateurs spécifiques



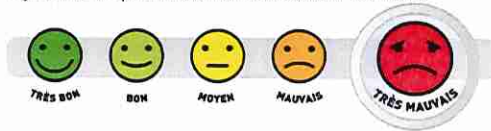
Besoins en chaleur du logement



Système de chauffage



Système de production d'eau chaude sanitaire



Ventilation



Système de production d'énergie renouvelable



Certicateur agréé N° : CERTIF-P2-01463

Nom: LOMBARD

Prénom: Mathieu

Rue: Rue de Montigny N°: 24 Boîte:

CP: 6000 Localité: CHARLEROI

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises sur ce certificat sont conformes à la réalité.

Date:

Signature:



**Certificat de Performance Energétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant**

N° : 20140514029523
Etabli le : 14/05/2014
Valable jusqu'au : 14/05/2024
Certificateur agréé N° :
CERTIF-P2-01463



Données administratives

Rue : **Avenue des Alliés N° : 45** Boîte : **3/02**
CP : **6000** Localité : **Charleroi**

Rapport partiel

Numéro du rapport partiel : **20140514025344** Etabli le : **14/05/2014** Par le certificateur agréé N° : **CERTIF-P2-01463**

Nom : **LOMBARD**

Prénom : **Mathieu**

Rue : **Rue de Montigny N° : 24** Boite :

CP : **6000** Localité : **CHARLEROI**

Pays : **Belgique**

Valable jusqu'au : **14/05/2024**

Ce rapport partiel est établi pour les bâtiments qui disposent d'une installation commune de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation ou de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques. Sont essentiellement concernés les immeubles à appartements. Cela peut également s'appliquer par analogie, à des logements groupés qui disposent d'une installation commune. Le rapport partiel reprend les données relatives à ces éléments communs. Il a une durée de validité de dix ans. Il est établi par un certificateur PEB de bâtiment résidentiel existant agréé. Le certificat propre à chaque appartement, ou à chaque logement en cas de logements groupés, est établi en utilisant, d'une part, les données issues du rapport partiel et, d'autre part, les données propres aux parties privatives.

Impact sur l'environnement - émissions de CO₂

Émissions de CO₂ du bâtiment : **2703 kg CO₂/an**

Émissions de CO₂ spécifiques : **106 kg CO₂/m².an**

Description du bâtiment et des installations

Volume protégé : **58 m³**

Surface de plancher chauffée : **25 m²**

Besoins en chaleur du logement / surface de plancher chauffée : **226 kWh/m².an**

Les besoins en chaleur du logement dépendent en grande partie de la **performance de l'enveloppe** (voir glossaire)

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage des locaux : **Chauffage central : Chaudière, À condensation, Gaz naturel**

Performance des installations pour le chauffage des locaux : **72 %**

Rendement global sur énergie primaire

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : **Chauffage électrique , Avec stockage**

Performance des installations pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : **16 %**

Rendement global sur énergie primaire

Preuve(s) acceptable(s) utilisée(s) dans ce certificat

	L'enveloppe	Aucune preuve acceptable
	Le chauffage	Aucune preuve acceptable
	L'eau chaude sanitaire	Aucune preuve acceptable